



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cirque

Question écrite n° 75845

Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les revendications des professionnels du cirque quant à la création d'une filière de formation pour les formateurs dans les écoles du cirque. Les organisations professionnelles des arts du cirque souhaitent la mise en place de deux diplômes, un diplôme de généralistes du niveau 4 de l'éducation nationale et un diplôme de spécialistes du niveau 3. La formation dans le cadre de ces diplômes doit se réaliser de manière conjointe par les formateurs issus des écoles du cirque et par les artistes. Ces organisations soulignent le fait que la formation et l'enseignement dans les arts du cirque relèvent d'autres compétences et d'autres qualités que la pratique du métier d'artiste des arts du cirque. Par conséquent, il souhaiterait savoir quelles mesures sont envisagées pour répondre aux attentes des professionnels du cirque qui espèrent pouvoir bientôt bénéficier de formateurs de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75845

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2269